Projet de loi n° 23/89modifiant le tableau des droits d'importa et d'exportation inscrits au tarif des douanes.

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 23/89 modifiant le tableau des droits d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes.

La parole est à Monsieur Modou AMAR, Rapporteur de l'Intercommission constituée par les commissions des Finances et de la Législation.

MONSIEUR MODOU AMAR

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues?

Votre commission des Finances et des Affaires économiques s'est réunie le mardi 20 juin 1989, sous la présidence du député Christian VALANTIN, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 23/89 modifiant le tableau des droits d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes.

Le Gouvernement était représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, et le Ministre délégué.

Dans l'exposé des motifs qui justifie les propositions de modification de certaines dispositions des lois n° 86/36 du 4 août 1986 et n° 87/24 du 18 Août 1987, le Ministre rappellera que les lois précitées s'inscrivaient dans le cadre du programme d'ajustement à moyen et long termes. Ceci pour adapter la fiscalité de porte aux orientations des Nouvelles Politiques Agricole (NPA) et Industrielle (NPI), en vue d'améliorer les recettes fiscales en diminuant la propension à frauder.

Cette réforme, échelonnée sur la période 1986/1989, avait donné des résultats probants, marqués par un début de reprise des activités économiques.

.../...

Le projet, qui nous est présentément soumis, concerne la seconde phase de la réforme tarifaire telle que définie à l'article 6 de la loi n°86/36.

Ce projet vise essentiellement à :

- corriger les distorsions encore subsistantes après l'adoption de la loi n° 87/24, notamment par l'uniformisation des droits de porte affectés aux produits de la même position tarifaire et ayant des applications communes dans divers secteurs aussi bien industriels qu'artisanaux.

- réaménager la catégorisation des produits, leur allocation aux différents taux du droit fiscal, et notamment réserver le même traitement fiscal privilégié à certaines branches du secteur industriel, jugées prioritaires en raison de la valeur ajoutée nationale.

Aussi, ce réaménagement, en affectant un droit fiscal réduit aux semi-produits utilisés comme intrants, permet-il de réajuster efficacement, la protection tarifaire des industries nationales qu'il convient de replacer dans un cadre concurrentiel plus réaliste, après la généralisation des mesures de libération intervenues récemment.

- consacrer, au terme de l'échéance de Juillet 1988, le processus de désarmement tarifaire prévu à l'article 6 de la loi n° 86/36 suivant le schéma ci-dessous :

a) Abattement de cinq (5) points sur le droit de douane et le droit fiscal majoré.

b) Abbattement de dix (10) points sur le droit fiscal ordinaire.

c) Abattement de quinze (15) points sur le droit fiscal spécial.

La conjugaison de ces trois facteurs, conclut le Ministre, devrait contribuer à la baisse des prix à la consommation, au soutien de la reprise déjà amorcée de l'activité productive des entreprises.

Après l'exposé introductif du Ministre, vos commissaires ont posé beaucoup de questions.

Certains commissaires ont demandé au Ministre de profiter de l'occasion pour exonérer les engrais importés et les intrants importés qui rentrent dans la fabrication des engrais produits localement.

Le Ministre a répondu que c'est chose déjà faite depuis la loi n° 86/36 du 4 août 1986.

C'est le coût de l'énergie qui constitue l'obstacle majeur à la réduction du prix des engrais. Des études sont en cours pour atténuer l'incidence de ce facteur production.

D'autres Commissaires se sont demandé si les objectifs de réduction de la fiscalité de porte et de libéralisation des échanges étaient compatibles avec les objectifs de la politique de relance de l'activité économique prônée par la NPI.

Ils ont cité, pour illustrer leur analyse, les exemples des aliments de bétail importés avec des droits ordinaires et le textile importé sans taxes.

Ces deux produits viennent concurrencer, dangereusement, des industries nationales en mal d'équilibre.

Le Ministre répondra que l'importance d'aliments de bétail s'impose, dans la mesure où la production nationale est loin de satisfaire les besoins du secteur de l'élevage sont la promotion constitue un des objectifs majeurs de la NPA.

.../...

En ce qui concerne le textile, le gouvernement a déjà beaucoup fait pour promouvoir cette branche industrielle.

D'autres mesures de sauvegarde sont envisagées pour rétablir l'équilibre dans un cadre concurrentiel loyal.

D'une manière générale, précise le Ministre, la politique de libéralisation des échanges a produit des dérapages et des effets pervers qu'il convient de gérer et de corriger. Il faut réajuster la trajectoire tout en gardant le cap de la NPI

Le gouvernement a conscience de cette situation et s'emploiera à trouver les corrections nécessaires pour conserver la cohérence de l'entreprise.

Ce projet, que nous examinons, entre dans ce cadre de corrections des dérapages.

X X

X

Satisfaire des explications et réponses du Ministre, vos commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi et vous demandent d'en faire autant.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon cher collègue.

Monsieur le Ministre sur le rapport avez-vous des observations à formuler ?

.../...

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

A la page 3 - 2ème paragraphe - là où l'on dit que c'est le coût de l'énergie qui constitue l'obstacle majeur à la réduction du prix de l'engrais. L'énergie en général est un ~~facteur qui bloque~~ à l'heure actuelle les prix de presque tous les produits et nous sommes en train d'étudier comment faire en sorte que les coûts de facteurs énergies puissent alors être supportables pour l'ensemble des industries d'une manière générale. Donc ce n'est pas seulement l'engrais qui est concerné, mais l'ensemble des produits. Donc c'est une observation générale que j'avais faite pour dire que quand on parle de charge de l'entreprise ce n'est pas seulement les droits de douane, mais également il y a le coût de facteur et parmi les coûts de facteur, il y a l'énergie qui coûte chère. C'est ce que j'avais dit.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La discussion générale est ouverte.

Quels sont ceux qui veulent intervenir ?

Je prends la liste des orateurs.

Monsieur le Président Ousmane NFOM, vous avez la parole.

.../...

MONSIEUR OUSMANE NGOM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, dans se projet de loi qui nous est soumis, je voudrais intervenir sur un point précis qui a particulièrement attiré mon attention et qui me semble inacceptable. Il s'agit du problème qui est visé à la page 5 du texte concernant la valeur minimum de perception qui est prévue pour les cigarettes. Je suis à l'aise pour parler de cette question parce que je ne suis pas un fumeur. Je ne fais pas parti non plus de collègues qui avaient voté ici la loi interdisant la publicité sur les cigarettes et qui aujourd'hui voient que cette loi est caduque puisque cette publicité est revenue au niveau des médias mais mon souci est d'abord de défendre l'intérêt des sénégalais qu'ils soient fumeurs où qu'ils travaillent seulement dans le secteur.

Parce que dans ce projet de loi, Monsieur le Président, et vous constaterez que dans tout le projet de loi, les seuls mots qui sont soulignés sont les mots cigarettes. Je suis entrain de me demander pourquoi d'ailleurs on a souligné ces mots mais le problème n'est pas là, il est ailleurs. Il s'agit, dans cette affaire de savoir qu'est-ce qui a amené le gouvernement à nous proposer l'adoption de cette disposition, c'est-à-dire d'une valeur minimum de perception pour les cigarettes, pour chaque paquet de cigarettes de 80 F, ce qui fait que nous aurons une augmentation de tous les paquets de cigarettes de 80 F. C'est malheureux pour les fumeurs mais ce n'est pas le seul problème. Le problème le plus important c'est qu'il y a une bataille entre des groupes d'entreprises plus présisément entre un groupe précis qui s'appelle la MTOA et qui est un groupe qui appartient majoritairement à des étrangers et des entrepreneurs ou en tout cas des hommes d'affaires sénégalais qui travaillent dans le secteur et qui sont des importateurs de cigarettes.

.../...

Alors, aujourd'hui on nous propose cette valeur de perception minimum parce que le groupe MTOA est entrain de fabriquer une cigarette qui n'est pas très prisée par les sénégalais malgré son prix modique. Et pour amener les sénégalais à acheter cette cigarette qui s'appelle NELSON, si mes informations sont exactes, alors il parait que c'est ce groupe qui a suggéré au Gouvernement d'instituer cette valeur minimum de perception pour rendre les cigarettes importées beaucoup plus chères et donc décourager les sénégalais dans la consommation de ces cigarettes-là ; ce qui permettrait à contrario au groupe MTOA de vendre beaucoup plus de NELSON, de vendre beaucoup plus de cigarettes dont les sénégalais ne veulent pas.

Alors aujourd'hui on pénalise le consommateur sénégalais en ajoutant donc cette valeur minimum de perception de 80 F sur chaque paquet de cigarettes mais également on pénalise des hommes d'affaires sénégalais qui ont des sociétés d'importation de cigarettes et qui, emploient beaucoup de sénégalais, versent à l'Etat Sénégalais des droits importants, beaucoup plus importants que ce que verse la MTOA. Je sais qu'on va m'opposer tout à l'heure l'argument salaires, l'argument emploi, la protection de l'entreprise nationale. Il y a des entreprises d'importation qui versent des droits geaucoup plus importants mais également qui emploient des sénégalais et qui versent donc des salaiers et par conséquent je ne comprends pas pourquoi on favorise ou on veut favoriser un groupe d'étrangers au détriment des hommes d'affaires sénégalais mais aussi au détriment des consommateurs sénégalais qui vont être pénalisés par l'augmentation du prix des paquets de cigarettes.

Donc, si on fait une étude comparative de ce qui nous est proposé aujourd'hui, on constate que l'apport financier de la MTOA à l'Etat que ce soit pour les salaires ou que ce soit pour les taxes qui sont payées est inférieur à l'apport des sociétés qui importent des cigarettes et inférieur aux droits qui sont payés et aux salaires qui sont payés aux sénégalais par ces sociétés. Par conséquent, je crois que dans cette affaire-là, on a l'impression que le Gouvernement a été l'objet d'une manupulation car l'Etat perd des recettes

dans cette affaire. Des emplois des sénégalais sont menacés dans cette affaire, de nombreux sénégalais sont menacés et ensuite il y aura une recrudescence de la fraude fiscale car les entrepreneurs sénégalais ou les hommes d'affaires sénégalais qui sont visés dans cette affaire manifestement vont tenter d'échapper à la douane lorsque ces taxes vont augmenter et ne vont donc plus payer des droits à l'importation ce qui est une double perte de recettes pour l'Etat.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je pense que dans cette affaire vraiment, le gouvernement devrait y regarder à deux fois parce qu'on a l'impression qu'un groupe étranger même si il a une société sénégalaise, peut disposer d'un monopole au Sénégal au détriment d'autres sénégalais et au détriment d'une grande partie des sénégalais qui travaillent dans ce secteur des cigarettes et dans le secteur des allumettes parce qu'on profite du même texte pour augmenter les prix des briquets, des allumettes et tout ce qui touche donc à la cigarette. Je trouve que c'est tout à fait inacceptable et donc c'est un texte que le gouvernement devrait retirer pour revoir ça de plus près.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous remercie cher collègue.

La parole est à notre collègue Chérif Younouss SAKHO.

Monsieur Chérif Younouss SAKHO

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Je voudrais tout simplement faire un petit constat pour dire que notre collègue NGOM est en train effectivement de défendre ici les intérêts des sénégalais qui importent des cigarettes par rapport à un groupe qui est installé au Sénégal et qui fabrique également des cigarettes. Je ne suis pas fumeur, donc à l'aise pour en parler. Mais je pense que les gens qui importent des cigarettes étrangères favorisent des industries anglaises, françaises, américaines etc... Par voie de conséquence, je pense qu'il n'y a pas de différence entre ceux qui importent des cigarettes étrangères et un groupe étranger installé au Sénégal qui fabrique des cigarettes. Il est même plus préférable de favoriser ce groupe étranger car il emploie des sénégalais en grand nombre, a mis en place des installations qui profitent aux sénégalais. Je ne sais pas vraiment, si Monsieur NGOM a fait exactement le calcul pour savoir que ceci rapporte plus à l'Etat que celui là. C'est la question que je voulais lui poser.

.../...

Ceci étant dit, je constate Monsieur le Ministre, que l'arachide et ses huiles, seront en ce moment inscrites à l'annexe 5 c'est à dire soumis au droit fiscal d'exportation, compte tenu du fait que par rapport au cours mondial,l'arachide sénégalaise semble être payée plus cher.Je ne sais pas si cette taxation ne serait pas un frein à l'exportation de ces produits ?

Deuxièmement,je constate également que les arachides et les huiles inscrites à l'annexe 5 sont également reprises à l'annexe 5 bis.C'est dire que d'un côté elles sont soumises aux droits d'exportation, et de l'autre côté,le droit fiscal d'exportation est suspendu.A mon avis, ce sont les mêmes produits et je voudrais savoir ce qui a bien pu entraîner cette situation.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous remercie cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Balla Moussa DAFFE.

Monsieur Balla Moussa DAFFE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, en commission nous vous avons félicité de cette belle initiative pour la promotion de la santé se sont après avoir recensé et exonéré tous les produits adjuvants, excipients ou autres intrants qui entrent dans la fabrication des médicaments rejoignant en cela une politique qui a été conduite depuis longtemps par le gouvernement sénégalais pour rendre les médicaments accessibles aux populations sénégalaises les plus démunies.Je crois que cela ne ressort pas du rapport qui nous est présenté et il est bon effectivement que cela soit explicitement mentionné.Ce texte bien sûr parle de cigarettes et d'allumettes mais je crois que le plus important concerne le matériel agricole, ainsi que tous les intrants pharmaceutiques qui bénéficient d'exonération à ce niveau là,parce que justement on était confronté dans ce secteur à un problème à savoir les produits finis importés.Il y a une industrie locale qui appartient en majorité à un groupe étranger mais nous voulons la promotion industrielle pharmaceutique.Nous n'avons pas encore suffisamment de capitaux pour investir dans ce secteur,nous sommes obligés donc de compter avec les capitaux étrangers pour la relance industrielle dans certains secteurs notamment celle de la pharmacie qui nécessite des investissements très lourds.

.../...

Cette industrie est installée au Sénégal depuis plus de 10 ans,mais n'arrive pas à compétir avec les produits importés finis qui ont bénéficié d'une exonération totale.

Or cette industrie continue à importer un certain nombre de constituants adjuvants qui grèvent le coût de ces médicaments au niveau du Sénégal.Je crois que ce texte vient corriger un peu cette lacune et il faut s'en féliciter,c'était l'objet de mon intervention.Enfin, je crois que Monsieur Ousmane NGOM vient de faire une belle plaidoirie à l'attention des fumeurs.Moi je suis fumeur et j'avoue que je le remercie, mais je voudrais arrêter de fumer. Je crois que bon nombre de sénégalais voudraient arrêter de fumer.

Plus les cigarettes couteront chers mieux ça vaudrait.En tout cas moi c'est suffisamment dissuasif pour moi,pour arrêter de fumer. Plus on augmentera le prix du paquet, mieux ça vaudrait.Je crois que la politique Gouvernementale au-delà des préoccupations fiscales tend également à affranchir les sénégalais l'intoxication.Alors ne serait-ce que de ce point de vue, j'encourage le gouvernement à augmenter de plus en plus les cigarettes.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Doudou Issa NIASSE.

Monsieur Doudou Issa NIASSE

Merci Monsieur le Président,

Les collègues SAKHO et Balla Moussa DAFFE m'ont un peu coupé l'herbe sous les pieds.Mais je voudrais dire que je suis fumeur, et de surcroit,globe-trotteurs.J'ai fait beaucoup de pays dans le monde, mais je sais que les prix des cigarettes au niveau du Sénégal sont moins élevés que dans beaucoup de pays.Le problème le plus important n'est pas le prix,mais l'emploi au Sénégal.Pour nous en tout, représentants des travailleurs,c'est l'emploi des salariés qui est important.

La MTOA emploie 450 travailleurs,alors que nos hommes d'affaires sénégalais qui font de la revente de cigarettes importées,je n'y reviendrais pas parce que le collègue SAKHO l'a très bien expliqué,

emploient 4,5,6 travailleurs. C'est une bonne chose qu'on ne remet pas en cause, mais il ne faudrait pas comparer une entreprise de 450 travailleurs sénégalais qui gagnent leur pain et qui aident l'économie sénégalaise à une entreprise qui emploie peu. Je crois qu'il faudrait au moins amener le Gouvernement à faire une politique qui fasse que les sénégalais consomment sénégalais. Nous avons l'habitude des blondes, parce que nous voulons suivre la mode. Mais en fait, les cigarettes sénégalaises sont aussi pures sinon plus pures que les autres tabacs importés.

A partir de ce moment, amener les sénégalais à consommer sénégalais et permettre à ces industries de se développer et de promouvoir l'emploi, est la meilleure chose pour le sénégal. Donc, un sénégalais conscient, responsable de surcroît devrait encourager le Ministère des Finances, le Gouvernement à aller beaucoup plus en avant dans le sens de cette politique. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue le Président Samba Laobé FALL.

Président Samba Laobé FALL

Je vous remercie Monsieur le Président?

Monsieur le Président, je voudrais poser une question à propos de l'exonération dont il est largement question et qui concerne les produits pharmaceutiques, problème évoqué par mon collègue DAFFE. Je voudrais savoir si l'adoption de ce texte devfa se traduire par la diminution du coût des médicaments au niveau des pharmacies. La deuxième observation que je voudrais faire concerne le problème posé par le Président Ousmane NGOM. Je crois que en nous faisant les porte-parole des sénégalais qui nous ont d mandaté ici, il faut dire que ce projet de loi a suscité beaucoup d'émotions, au niveau de certains hommes d'affaires sénégalais qui pensent que la mesure ne favorise pas tellement les revenus économiques et financiers du Sénégal et léserait les hommes d'affaires sénégalais qui sont dans cette filière. Le problème que je pose c'est simplement un problème d'informations. Je voudrais demander au Ministre de nous informer sur la réalité de cette question. Si je persite, c'est parce que j'ai été saisi en tant que Président du groupe parlementaire par des hommes d'affaires sénégalais qui m'ont invité à poser ce problème au Ministre pour qu'ils

.../...

puissent y voir plus clair.Donc étant député et porter parole des populations, je m'en fais un devoir simplement de vous poser la question pour notre compréhension de ce problème qui est posé ici.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon Cher Collègue.

Nous avons épuisé la liste des orateurs.Je vais vous donner la parole,mais j'avoue que je ne vous avais pas inscrit.( brouhaha) (brouhaha).Vous n'avez pas été inscrit, je n'avais que cinq personnes inscrites.Mon cher Collègue,si vous aviez demandé la parole à temps on vous aurez inscrit.

Président Samba Laobé FALL

Je m'excuse de reprendre la parole mais je voudrais faire un rappel.Ce matin,notre collègue Mantoulaye a demandé la parole, ce qui lui a été refusé de fait qu'elle n'était pas inscrite.Si notre collègue n'est pas inscrit, je propose que vous ne lui donnez pas la parole pour respecter les formes.Je vous remercie.

Monsieur le Président

J'avais déclaré la liste close.Non je vvous en prie, vous n'avez pas la parole.Je vous en prie.Nous avons inscrit 5 orateurs pour moi la liste était árrêtée.Ce n'est que maintenant que j'ai su que vous aviez selon vous demandé la parole.Maintenant,je constate que nous avons épuisé la liste des orateurs.Le Règlement Intérieur est clair, vous le savez comme moi,Je ne peux pas ne pas vous la donner conformément à nos textes.Cependant vous auriez dû comme les autres demander à intervenir.Donc, je vous la retire.Les débats sont clos. Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, je vous donne la parole pour répondre aux différents orateurs.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Je vais répondre globalement parce que la question fondamentale qui a été posée par le Président Ousmane NGOM accuse le gouvernement d'être manipulé par des firmes ou de prendre parti pour telle ou telle catégorie.Je voudrais réfuter cette accusation infondée et dire que le gouvernement n'est pas manipulé et agit pour l'intérêt de l'ensemble des agents économiques.

.../...

Il se trouve qu'à l'heure actuelle,nous avons fait une réforme des tarifs à la baisse comme vous le savez, pour diminuer les intrants qui rentrent dans la fabrication des produits par les entreprises, et également les produits consommés par les Sénégalais.Il se trouve que, concernant précisément les produits incriminés,allumettes,cigarettes, et autres, lorsque nous avons baissé les droits,l'écart qui existe entre le produit fini et les intrants qui rentrent dans la fabrication du produit étaient trop faible et n'était pas suffisant pour protéger l'industrie sénégalaise.

Or, pour protéger l'industrie, nous avons plusieurs méthodes : augmenter les droits, ou faire des valeurs mercuriales,ou du minimum de taxation.Nous avons donc opté pour justifier, pour maintenir l'équilibre et faire en sorte que l'écart soit consistant.Pour protéger l'industrie, nous avons préféré pour les cigarettes,les allumettes, le principe de la taxation au niveau fiscal.

Mais,pour les autres produits,vous verrez qu'il y a les mercuriales. Ce problème oppose toujours les commerçants et les industriels à l'intérieur de la Chambre de commerce,et à chaque fois qu'un texte sort,un groupe se sent lésé par rapport à l'autre .Mais, le gouvernement est là,il est là pour tout le monde, aussi bien pour les importateurs que pour les industriels,Pour préserver donc le tissu industriel,pour sauvegarder l'emploi,nous sommes obligés chaque fois qu'une industrie est en difficulté à cause d'une réforme que nous avons entreprise,de rectifier c'est ce qu'on appelle corriger les distorsions, chaque fois que ça se présente.C'est ce que nous avons fait en toute conscience, en toute indépendance.Je ne connaissais pas que NELSON, est fabriqué à l'intérieur,je ne le savais pas.Donc, nous sommes tout à fait neutres dans cette opération, et nous agissons pour le bien des industries,pour le maintien des industriels et des emplois et pour faire en sorte que également, l'équilibre soit respecté.Voilà la question fondamentale posée par le Président Ousmane NGOM.Et,plusieurs députés sont intervenus pour aborder dans le même sens, et notamment le député Doudou Issa NIASSE, qui a vraiment mis les doigts sur les problèmes parce que connaissant réellement le terrain et sachant que il n'est pas avantageux de voir une indus[illegible] périclater à cause des réformes que nous sommes en train de faire.

.../...

Par conséquent, Monsieur le Président, le gouvernement se présentera chaque fois qu'il aura des dérapages ou des distorsions, pour rectifier le tir,et faire en sorte que l'industriel,quelque soit le type d'industrie, puisse demeurer.

On aparlé de MTOA.Mais à la MTOA, il y a des sénégalais qui sont actionnaires.Nous ne pouvons donc pas jouer sur les industriels en faveur des commerçant ni sur les commerçants en faveur des industriels.Nous leur appliquons,une identification qui donne un écart très important entre l'intrant et le produit fini.C'est la philosophie générale que nous sommes en train de faire.Pour le reste maintenant, Monsieur le Président, il n'y a pas de questions précises.

Pour les médicaments ils sont exonérés totalement,et normalement, cela doit se répercuter sur les consommateurs.Si ce n'est pas fait, c'est que se sont les pharmaciens qui confisquent la marge.Donc, nous pensons qu'à chaque fois que nous faisons des baisses, nous le faisons au profit des consommateurs.Et si le produit n'est pas suffisamment bon marché pour les consommateurs,c'est qu'il y a quelqu'un qui a confisqué le résultat qu'on devait escomptés de cette baisse. Donc,Monsieur le Président voilà quelques réponses.Pour l'arachide les droits sont suspendus depuis longtemps.Je ne vois pas où se trouve le problème.Par conséquent,sur ce plan là aussi, vous pouvez être apaisé.L'arachide ne paie rien.Voilà,Monsieur le Président les quelques réponses que je voudrais apporter aux interrogations des députés et concernant l'arbitrage que le gouvernement est amené à prendre dans les conflits entre importateurs et industriels qui se télescopent à la Chambre de Commerce lors des réunions de la Commission Import-Export.La philosophie générale du gouvernement,c'est de trouver l'équilibre et la sauvegarde du tissu industriel, ce qui prime sur toutes les autres considérations.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie, Monsieur le Ministre pour les explications
La discussion générale est close
Nous passons à l'examen des articles
Je vous donne la parole , Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur le président je vous remercie.

Je voudrais tout de même ajouter quelques mots pour que la position du Gouvernement dans cette affaire soit mieux comprise. Le Gouvernement, dans ldes décisions et les mesures qu'il prend, se préoccupe de l'intérêt de la majorité des sénégalais. Lorsque su'il se trouve que les intérêts de cette majorité ne sont pas défendus ne sont pris en compte par une minorité, il est normal que cette minorité soit mécontente et ce dossier là nous le connaissons très bien. Cela fait trois ans que nous le gérons, il y a deux ans des mesures ont été prises en faveur des sénégalais qui importent les cigarettes, ils ne sont pas venus vuus voir parce que nous avions estimé que c'était juste voilà de quoi il s'agit. Les cigarettes sont un produit assez spécial qui font l'objet d'une concurrence acharnée au plan international : les firmes qui les fabriquent, les exportent dans les pays consommateurs mais avec des prix qui ne tiennent pas compte du prix de vente réel qui n'est pas unique mais qui tient compte du pouvoir d'achat du pays concerné, qui tient compte de la fiscalité du pays concerné. Lorsque la fiscalité du pays est élevé, les mêmes cigarettes sont vendus moins chères pour que les consommateurs les aient à un prix à peu près équivalent au pays où la fiscalité est moins élevée. Donc il n'y a pas une prix unique de telle sorte que il y a trois ans, le problème a surgi et nous l'avons examiné au niveau des services techniques, au niveau du cabinet. Nous avons saisi les instances internationales compétentes dans ce domaine, c'est à dire le conseil de coopération douanière à Bruxelles parce que les mêmes cigarettes transportées vers le Sénégal ensuite éclatées pour la consommation au Sénégal, la consommation dans les pays voisins n'étaient pas facturée au même prix . Au Sénégal les prix étaient moins élevé, nous avons accepté ce pgénomène parceque d'était une stratégie commerciale, parce que dans le monde moderne cela se fait et comme beaucoup d'entre vous le savent, même en matière de véhicules par exemple les véhicules français achetés à Bruxelles coûtent moins chers qu'en France. Donc cette fois là il faut le dire nos compatriotes ont eu gain de cause et ils vous ont pas saisi.

Le problème qui se pose c'est que ce ne sont pas des cigarettes Nelson qui sont concernées c'est les mêmes cigarettes, les cigarettes équivalentes fabriquées ici au Sénégal et qui sont importées à des prix différentes.

Ce que nous avons fait ce n'est qu'ajouter 80 frs de taxe en plus. Nous disons que lor cigarette est importée, la taxe à payer peut être inférieur à 80 frs donc il n'est$ même pas dit que les cigarettes vont être augmentées, mais nous avons voulu fixer en matière de taxation un minimum qui permetten justement de pouvoir dépasser ce problème de prix différents selon les importateurs, selon les fabricants, et selon les marchés. Et en cela effectivement nous avons pris comme réference ce qui se passe au Sénégal, nous avons reçu l'ensemble des importateurs depuis 3 ans, nous avons écouté, ils nous ont produit des notes; nous avons reçu également le fabricant sénégalais, MTOAnqui est une société de droit sénégalais, dans ce domaine comme l'a démontré si magistralement Monsieur le Député Younouss SAKHO, une entreprise à capitaux étrangers, instalée au Sénégal a plus d'impact économique social et sur l'emploi qu'une entreprise étrangère pour lesquels on importe les produits même si c'est des sénégalais qui importent ces produits là. Je crois ce n'est même pas à démontrer.

Il faudrait aussi que nous nous gardions d'un nationalisme de mauvais aloi qui nous permetten de nous tromper de problème, de nous tromper de solution ; nous n'avons pas lésé les intérêts de nos compatriotes qui importent.

Nous avons, par ce taux de 80 francs , essayé de trouver un équilibre qui leur permette d'importer mais qui permette également d'éviter que l'industrie sénégalaise en question étouffe et meurt et cela nous l'avons fait sur la base de chiffres probants, de comptes qui ont été vérifiés, d'évolution de chiffres d'affaires et contrairement à ce que certains peuvent penser, l'impact qui nait de cette industrie est dix fois plus importante que ce que rapportent les importateurs sénégalais en question. Nous ne sommes pas contre eux mais nous avons voulu êtres justes envers eux et envers l'industriel comme nous l'avons été depuis toujours et nous avons également voulu sauver le tissu économique sénégalais, sauver l'emploi au Sénégal. Monsieur le Président c'est ce que je voudrais ajouter

Je vous remercie.
(Applaudissements )

Monsieur le Président

Je pense que c'est clair, la discussion générale est donc close.

Nous passons à l'examen des articles du texte.

Monsieur Modou AMAR

Article 1er .- Le tarif des Douanes comprend le droit de douane (DD ) et le droit fiscal.

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur l'article 1er ?
Je mets aux voix l'article 1er
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
l'Assemblée a adopté.

Monsieur Modou AMAR

Article 2 . - Le taux du droit de douane est fixé à 10% pour les les marchandises originaires et en provenance des pays admis au tarif minimum.

Il est fixé à 5% pour les produits originaires et en provenance de la communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO ).

Les marchandises reprises au tableau de l'annexe A sont exonérées de droit de douane.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 2 ?
Je mets aux voix l'article 2
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
L'Assemblée a adopté .

Monsieur Modou AMAR

Article 3 .- Le droit fiscal d'importation est perçu :

1°) - Au taux réduit (D.F.R) de 10% pour les marchandises reprises au tableau de l'annexe I .

2°) -AU taux ordinaire (DFO° de 20% pour les marchandises reprises au tableau de l'annexe II

3°) - AU taux spécial (DFS ) de 50ù pour les marchandises reprises au tableau de l'annexe III.

4) - Au taux majoré (D.F.M. ) de 30% pour toutes les autres marchandises.

Monsieur le Président:

Il n'y a pas d'observations sur l'article 3 ?
Je mets aux voix l'article 3
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abtiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur Modou AMAR

ARTICLE 4 - La perception du droit fiscal est suspendue pour les marchandises reprises au tableau de l'annexe IV.

Monsieur le Président :

Il n'yaa pas d'observations sur l'article 4 ?
Je mets au voix l'article 4
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abtiennent ?
l'Assemblée a adopté .

Monsieur Modou AMAR

ARTICLE 5 . il est institué un minimum de perception pour le droit fiscal applicable à l'importation des briquets, allumeurs, allumette et cigarettes .

Ce minimum de perception est de :

- 350 frs l'unité pour les briquets et allumeurs ;
- 12 frs pour les boîtes d'une contenance inférieure ou égale à 60 allumettes ;
- 16 frs pour les boîtes contenant 61 à 120 allumettes ;
- 20 frs pour les boîtes contenant 121 à 180 allumettes ;
- 24 frs pour les boîtes contenant 181 à 240 allumettes ;
- 28 frs pour les boîtes contenant 241 à 300 allumettes ;
- 32 frs pour les boîtes contenant 301 à 360 allumettes ;
- 40 frs pour les boîtes contenant 421 à 480 allumettes ;
- 80 frs pour le paquet contenant 20 cigarettes ;
- 40 frs pour le paquet contenant 10 cigarettes ;

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur l'article 5 ?
Je mets aux voix l'article 5
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abtiennent ?
l'Assemblée a adopté .

.../....

Monsieur Modou AMAR

ARTICLE 6 : Il est institué un prélèvement sur le produit du droit fiscal d'importation et du droit de douane.

Ce prélèvement , dont le taux est fixé chaque année par la loi de finances, est affecté aux Assemblées consulaires.

Monsieur le Président:

Il n'y a pas d'observations sur l'article 6 ?
Je mets aux voix l'article 6
Quels sont ceux sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abtiennent ?
l'Assemblée a adopté .

Monsieur Modou AMAR

ARTICLE 7 .- A l'exportation, le tarif des douanes comprend uniquement le droit fiscal de sortie. Les produits qui y sont soumis ainsi que la taux de perception applicables figurent au tableau de l'annexe / .

Monsieur le Président

Sur l'article 7, Monsieur Boubacar SALL, vous aurez la parole.

Monsieur Boubacar SALL

Monsieur le Président, cet article 7 comprend en son annexe 4 les arachides même en tant que semences et graines oléagineuses, ce qui me surprend et aussi m'inquiète. Je pense que c'est une poursuite dans la logique de la liquidation de la production arachidière au Sénégal et je pense que çà constitue Monsieur le Président, une véritable destruction d'un capital national. Je m'explique :

" les arachides constituant l'essentiel de nos exportations fiscales jusque il y a cinq ans. Je ne veux pas que l'on taxe l'exonération des arachides parce que cela décourage sa culture. J'interviens toujours dans le cadre de l'article 7 Monsieur le Président. Le Gouvernement est d'accord.

Déjà, on a commencé par limiter le capital semencier de 60 milles tonnes à 120 tonnes. Ensuite, on supprime la subvention des engrais, et maintenant c'est la taxation de l'exportation. Finalement on veut décourager la culture de l'arachide. Monsieur le Président, je suis inquiet.

Monsieur le Président

Je vous remercie.
Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre

Monsieur le Député plaide une cause et nous sommes d'accord avec ce qu'il dit, parce que les droits fiscaux concernant l'arachide sont suspendus. C'est mentionné dans l'annexe 5 bis du docum...
Je vous remercie.

Monsieur le Président

La cause est entendue. Je mets aux voix l'article 7
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur Modou AMAR

Article 8. : Sont abrogés toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi.

.../...

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'article 8.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Pour l'ensemble du texte ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Contre ?
Abstentions ?
Adopté.